

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Sécurité, Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
Service de l'Administration Générale
1 33 72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Convention avec l'UGAP portant sur les prestations de gardiennage du site de l'Hôtel du Département.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} décembre 2017, le gardiennage du site de l'Hôtel du Département sis 52, avenue de Saint Just, 13013 Marseille, est assuré par l'Union des Groupements d'Achats Publics UGAP dans le cadre d'une convention dont le montant annuel du dispositif de base estimé à 1 274 621,02 €HT.

Les prestations consistent à assurer la protection des personnes et des biens 24h/24, 7 jours sur 7, sous forme d'un dispositif de base et de prestations ponctuelles.

Cette convention arrivant à son terme le 30 novembre 2020, et son exécution ayant donnée satisfaction, il est proposé une reconduction de celle-ci pour une durée de 24 mois.

Le montant minimum annuel HT du dispositif de base est estimé à 1 273 050,50 € HT, soit 1 527 660,60 €TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL